

Conférence du désarmement

22 septembre 2016

Français

Original : anglais

Rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Organisation des travaux de la Conférence	2–28	3
A. Session de 2016 de la Conférence	2–8	3
B. Participants aux travaux de la Conférence	9	4
C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence.....	10–11	4
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2016.....	12–22	5
E. Élargissement de la composition de la Conférence.....	23–24	7
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence.....	25	7
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence.....	26	7
H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales	27–28	8
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2016	29–56	8
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.....	34–36	10
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	37–39	11
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	40–42	12
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.....	43–45	13
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : armes radiologiques	46–47	13
F. Programme global de désarmement.....	48–50	13
G. Transparence dans le domaine des armements	51–52	14

GE.16-16246 (F) 230916 280916



* 1 6 1 6 2 4 6 *

Merci de recycler



H.	Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes.....	53	14
I.	Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies.....	54-56	15

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante et onzième session, son rapport annuel sur sa session de 2016, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2016 de la Conférence

2. La Conférence a siégé du 25 janvier au 1^{er} avril, du 16 mai au 1^{er} juillet et du 1^{er} août au 16 septembre 2016. Durant cette période, elle a tenu 30 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres et les États non membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont la Conférence était saisie.

3. La Conférence a également tenu six séances plénières informelles.

4. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, les États membres ci-après ont exercé successivement la présidence de la Conférence : Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Pologne et République de Corée.

5. À la 1^{re} séance plénière de la session de 2016, le 26 janvier 2016, M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, a donné lecture, au nom du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, d'un message dans lequel le Secrétaire général, entre autres, indiquait qu'il entendait poursuivre ses efforts tendant à redynamiser la Conférence et à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement et, rappelant que la tâche principale des États membres était de trouver de toute urgence un moyen de sortir de l'impasse chronique dans laquelle se trouvaient ces négociations, encourageait la Conférence du désarmement à se montrer à la hauteur de la mission dont elle était investie en tant qu'instance multilatérale unique de négociation (CD/PV.1371).

6. Sur l'invitation conjointe du deuxième Président de la Conférence, M. Steffen Kongstad, Ambassadeur et Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, et du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Michael Møller, les dignitaires ci-après ont pris la parole à la Conférence du désarmement : M. Miroslav Lajčák, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des affaires européennes de la Slovaquie (CD/PV.1377) ; M. Bert Koenders, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas (CD/PV.1377) ; M^{me} Susana Malcorra, Ministre des affaires étrangères et du culte de l'Argentine (CD/PV.1377) ; M^{me} Lenita Toivakka, Ministre du commerce extérieur et du développement de la Finlande (CD/PV.1378) ; M. Tore Hattrem, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Norvège (CD/PV.1378) ; M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie (CD/PV.1378) ; M. Yannis Amanatidis, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Grèce (CD/PV.1378) ; M. Pedro Nuñez Mosquera, Directeur général du Service des relations multilatérales et du droit international du Ministère des affaires étrangères de Cuba (CD/PV.1378) ; M^{me} Maria Angela Holguin, Ministre des affaires étrangères de la Colombie (CD/PV.1379) ; M. Stéphane Dion, Ministre des affaires étrangères du Canada (CD/PV.1379) ; M. Alexei Volkov, Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan (CD/PV.1379) ; M. Yun Byung-se, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée (CD/PV.1379) ; M^{me} Delcy Rodríguez Gómez, Ministre des affaires étrangères

du Venezuela (République bolivarienne du) (CD/PV.1379) ; M. Masakazu Hamachi, Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1379) ; M. Benedetto della Vedova, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie (CD/PV.1379) ; et M. Ignacio Ybáñez Rubio, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Espagne (CD/PV.1379). Sur l'invitation du troisième Président de la Conférence, M^{me} Tehmina Janjua, Ambassadrice et Représentante permanente du Pakistan auprès de l'ONU et des autres organisations internationales à Genève, M. Syed Tariq Fatemi, Ministre d'État des affaires étrangères du Pakistan, et M. Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires se sont exprimés devant la Conférence (CD/PV.1386). Sur l'invitation du cinquième Président de la Conférence, M. Piotr Stachanzyck, Ambassadeur et Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, s'est exprimé devant la Conférence (CD/PV.1393).

7. Dans leurs discours, ces dignitaires ont exprimé de diverses manières leur soutien à la Conférence et leur préoccupation quant à la situation dans laquelle se trouve actuellement la Conférence, ont invité la Conférence à jouer son rôle pour faire progresser l'ordre du jour international en surmontant l'impasse dans laquelle elle se trouve toujours, et ont présenté leurs priorités nationales en ce qui concerne les travaux de la Conférence.

8. Le secrétariat organique de la Conférence du désarmement était composé de M. Michael Møller, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU ; de M^{me} Mary Soliman, Secrétaire générale adjointe par intérim de la Conférence du désarmement et Directrice par intérim du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement ; et de M. Marco Kalbusch, spécialiste des questions politiques (hors classe) et Secrétaire de la Conférence du désarmement.

B. Participants aux travaux de la Conférence

9. Les représentants des 65 États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

10. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la décision prise à sa session de 1990 concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné des demandes de participation à ses travaux émanant de 40 États non membres. Elle a donc invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux : Afghanistan, Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Croatie, Émirats arabes unis, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Lettonie,

Lituanie, Luxembourg, Malte, Oman, Panama, Philippines, Portugal, Qatar, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovénie, Soudan et Thaïlande.

11. La Conférence était saisie des documents suivants relatifs à la présence et à la participation d'États non membres :

a) CD/2054, daté du 4 février 2016, intitulé « Lettre datée du 26 janvier 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Turquie concernant les demandes que des États non membres ont formulées pour participer en 2016 aux travaux de la Conférence » ;

b) CD/2064, daté du 10 juin 2016, intitulé « Lettre datée du 1^{er} juin 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de Chypre concernant la position de Chypre sur la question soulevée dans le document CD/2054, daté du 4 février 2016 » ;

c) CD/2065, daté du 1^{er} juillet 2016, intitulé « Lettre datée du 31 mai 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de Chypre à la Conférence, concernant la position de Chypre sur la question soulevée dans le document CD/2012, daté du 10 février 2015 ».

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2016

12. À sa 1371^e séance plénière, le 26 janvier 2016, après avoir procédé à un débat sur le projet d'ordre du jour présenté par son président, M. Peters Emuze, Chargé d'affaires et Représentant permanent du Nigéria à la Conférence du désarmement, conformément à l'article 29 de son règlement intérieur, la Conférence du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de 2016 (CD/PV.1371). Cet ordre du jour (CD/2052) est libellé comme suit :

« Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2016 :

1. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies. ».

13. Le Président a alors fait la déclaration suivante : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les articles 27 et 30 de son règlement intérieur. ».

14. Conformément au paragraphe 65 du rapport de la Conférence sur les travaux de sa session de 2015 (CD/2046), le dernier Président de la session de 2015 (Nouvelle-Zélande) et le premier Président de la session de 2016 (Nigéria), ont procédé à des consultations informelles pendant l'intersession afin que la Conférence commence rapidement ses travaux de fond à sa session de 2016.

15. À la 1374^e séance plénière, le 16 février 2016, le Président de la Conférence, M. Peters Emuze, Chargé d'affaires et Représentant permanent du Nigéria à la Conférence du désarmement, a fait distribuer un projet de décision sur un programme de travail pour la session de 2016 (CD/WP.594).

16. À la 1376^e séance plénière, le 23 février 2016, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a soumis une proposition de programme de travail pour la session de 2016, qui figure dans le document CD/2055.

17. À la suite d'une annonce faite à la 1378^e séance plénière, le 1^{er} mars 2016, par M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, la Fédération de Russie a présenté une proposition de programme de travail, qui est reproduite dans le document CD/2057, à la 1381^e séance plénière, le 8 mars 2016 (CD/PV.1378 et CD/PV.1381). À la 1396^e séance plénière, le 4 août 2016, la Fédération de Russie a présenté une nouvelle proposition de programme de travail, publiée dans le document CD/2070 (CD/PV.1396), faisant suite à une proposition de programme de travail présentée oralement par la Fédération de Russie à la 1386^e séance plénière, le 19 mai 2016 (CD/PV.1386).

18. Des suggestions concernant une proposition de programme de travail et d'autres idées à ce sujet ont été échangées à la Conférence (CD/PV.1371, CD/PV.1376, CD/PV.1381 et CD/PV.1386).

19. La Conférence a tenu quatre séances plénières informelles sur son programme de travail : le 4 février 2016, sous la présidence de M. Peters Emuze, Chargé d'affaires et Représentant permanent du Nigéria à la Conférence du désarmement, le 8 mars 2016, sous la présidence de M. Steffen Kongstad, Ambassadeur et Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, et les 24 et 31 mars 2016, sous la présidence de M^{me} Tehmina Janjua, Ambassadrice et Représentante permanente du Pakistan auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève.

20. À la 1393^e séance plénière, le 28 juin 2016, le Président de la Conférence, M. Piotr Stachanzyck, Ambassadeur et Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, a soumis pour adoption un projet de décision concernant l'établissement d'un programme de travail pour la session de 2016 (CD/WP.595). Aucun consensus ne s'est dégagé sur ce projet.

21. Tout au long de la session de 2016, les Présidents qui se sont succédé ont mené des consultations intensives en vue d'aboutir à un consensus sur un programme de travail qui soit fondé sur les propositions pertinentes. Les délégations ont présenté leurs vues sur la question de l'établissement d'un programme de travail, tenant compte des propositions et suggestions pertinentes. Leurs vues ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières. Toutefois, malgré ces efforts, la Conférence n'est pas parvenue à un consensus sur un programme de travail en 2016.

22. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence :

a) CD/2051, daté du 11 janvier 2016, intitulé « Note verbale datée du 19 janvier 2016, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement, transmettant le texte de la déclaration commune d'États désireux d'appuyer la Conférence du désarmement, prononcée devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dixième session » ;

b) CD/2055, daté du 18 février 2016, intitulé « Lettre datée du 19 février 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Conférence, transmettant un projet de décision tendant à ce que la Conférence instaure un groupe de travail officiel et un programme de travail connexe pour la durée de la session de 2016 » ;

c) CD/2057, daté du 4 mars 2016, intitulé « Lettre datée du 3 mars 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant un projet de proposition de programme de travail de la Conférence pour la durée de la session de 2016 » ;

d) CD/2070, daté du 3 août 2016, intitulé « Lettre datée du 3 août 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant un projet de proposition de programme de travail de la Conférence pour la session de 2016 ».

E. Élargissement de la composition de la Conférence

23. Les délégations ont traité en séances plénières de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence (CD/PV.1371, CD/PV.1372, CD/PV.1374, CD/PV.1378, CD/PV.1379, CD/PV.1380, CD/PV.1386, CD/PV.1394 et CD/PV.1400). Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

24. Depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues des 27 États non membres ci-après, classées par ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovaquie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Libye, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie, Malte, Serbie, République de Moldova et Qatar.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

25. Les délégations ont traité en séances plénières la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

26. Les délégations ont débattu en séances plénières de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

H. Communications émanant d'organisations non gouvernementales

27. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur l'interaction de la Conférence avec la société civile. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

28. Le 22 juin 2016, comme suite aux échos que les délégations ont donnés du premier Forum informel réunissant la société civile et la Conférence du désarmement (CD/PV.1379 et CD/PV.1380), le deuxième Forum informel réunissant la société civile et la Conférence du désarmement a été organisé sous la houlette du Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Michael Møller. Le Forum a consisté en deux tables rondes, dont la première était consacrée aux nouvelles technologies en matière d'armement et la seconde au rôle que pourrait jouer la Conférence du désarmement dans le renforcement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et à la contribution qu'elle pourrait apporter dans ce domaine. Les États membres ont remercié le Secrétaire général de la Conférence d'avoir organisé ce forum (CD/PV.1394).

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de la session de 2016

29. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont affirmé ou précisé leurs positions sur les points de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

30. À l'initiative de la Présidente de la Conférence, M^{me} Tehmina Janjua, Ambassadrice et Représentante permanente du Pakistan auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, et avec l'accord de la Conférence, une réunion informelle consacrée à la question des femmes et du désarmement a été organisée le 19 mai 2016. À l'initiative du Président de la Conférence, M. Piotr Stachanzyck, Ambassadeur et Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, et avec l'accord de la Conférence, une réunion informelle sur les principaux défis internationaux en matière de désarmement s'est tenue le 9 août 2016.

31. La liste des documents publiés par la Conférence et les textes de ces documents sont reproduits en tant qu'appendice I du présent rapport. On trouvera à l'appendice II un index des comptes rendus *in extenso*, par pays et par sujet, énumérant les déclarations faites par les délégations en 2016, ainsi que le texte des comptes rendus *in extenso* des séances plénières officielles de la Conférence.

32. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 4 janvier 2016 (CD/2049), par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies transmettait la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale que l'Assemblée générale avait adoptées à sa soixante-dixième session en 2015, y compris les résolutions où il était fait expressément mention de la Conférence du désarmement. Ces dernières sont énumérées ci-après :

70/25 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes (dixième, douzième, treizième et seizième alinéas du préambule et par. 2, 4 et 5 du dispositif)

- 70/26 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (sixième, onzième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième alinéas du préambule et par. 5, 6 et 8 du dispositif)
- 70/27 Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (septième alinéa du préambule et par. 2 et 3 du dispositif)
- 70/33 Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (quatrième alinéa du préambule et par. 8 du dispositif)
- 70/34 Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (treizième alinéa du préambule et par. 4, 7 et 14 du dispositif)
- 70/39 Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (troisième paragraphe du préambule et par. 1 et 4 du dispositif)
- 70/40 Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires (par. 15 du dispositif)
- 70/43 Désarmement régional (par. 1 du dispositif)
- 70/44 Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (par. 2 du dispositif)
- 70/50 Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule)
- 70/51 Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (vingtième alinéa du préambule et par. 15 du dispositif)
- 70/52 Désarmement nucléaire (seizième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième alinéas du préambule et par. 16, 17 et 20 du dispositif)
- 70/53 Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (sixième et septième alinéas du préambule et par. 3 du dispositif)
- 70/56 Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (douzième et treizième alinéas du préambule)
- 70/57 Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires (annexe et par. 9 du dispositif)
- 70/59 Interdiction de déverser des déchets radioactifs (par. 1, 5 et 6 du dispositif)
- 70/62 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule et par. 1 et 2 du dispositif)
- 70/67 Rapport de la Conférence du désarmement (premier, deuxième, troisième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, onzième et douzième alinéas du préambule et par. 1 à 11 du dispositif)
- 70/68 Rapport de la Commission du désarmement (par. 2 et 10 du dispositif)

33. Le document ci-après a été soumis à la Conférence :

CD/2069, daté du 3 août 2016, intitulé « Mongolie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Travaux de la Conférence du désarmement ».

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

34. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

35. Sur une proposition du Président de la Conférence, M. Luis Enrique Chávez Basagoitia, Ambassadeur et Représentant permanent du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, une séance plénière consacrée au point 1 de l'ordre du jour, intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire », s'est tenue le 14 juin 2016 (CD/PV.1390).

36. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/2047, daté du 12 octobre 2015, intitulé « Note verbale datée du 12 octobre 2015 adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de Cuba, transmettant le texte de la déclaration de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de la République de Cuba à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires » ;

b) CD/2050, daté du 11 janvier 2016, intitulé « Note verbale datée du 7 janvier 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Corée, transmettant le texte de la déclaration du Gouvernement de la République de Corée concernant l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée » ;

c) CD/2056, daté du 3 mars 2016, intitulé « Note verbale datée du 26 février 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Argentine, en sa qualité de coordonnatrice des travaux de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), transmettant le communiqué publié le 14 février 2016 à l'occasion du quarante-neuvième anniversaire de la signature du Traité de Tlatelolco » ;

d) CD/2061, daté du 14 avril 2016, intitulé « Lettre datée du 13 avril 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration prononcée par le Président de la Fédération de Russie à l'occasion du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires » ;

e) CD/2063, daté du 3 juin 2016, intitulé « Malaisie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Désarmement nucléaire » ;

f) CD/2067, daté du 3 août 2016, intitulé « Mongolie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 » ;

g) CD/2072, daté du 26 août 2016, intitulé « Note verbale datée du 22 août 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Corée, transmettant le texte du commentaire du porte-parole

du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée concernant le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique au sujet des activités de retraitement de la République populaire démocratique de Corée » ;

h) CD/2075, daté du 14 septembre 2016, intitulé « Note verbale datée du 13 septembre 2016, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République du Kazakhstan, transmettant le texte de la déclaration intitulée “La vision d’Astana : d’un nuage radioactif à un monde exempt d’armes nucléaires” ».

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

37. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

38. Sur une proposition du Président de la Conférence, M. Luis Enrique Chávez Basagoitia, Ambassadeur et Représentant permanent du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, une séance plénière consacrée au point 2 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées », s'est tenue le 14 juin 2016 (CD/PV.1390).

39. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/2047, daté du 12 octobre 2015, intitulé « Note verbale datée du 12 octobre 2015 adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de Cuba, transmettant le texte de la déclaration de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de la République de Cuba à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires » ;

b) CD/2050, daté du 11 janvier 2016, intitulé « Note verbale datée du 7 janvier 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Corée, transmettant le texte de la déclaration du Gouvernement de la République de Corée concernant l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée » ;

c) CD/2056, daté du 3 mars 2016, intitulé « Note verbale datée du 26 février 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Argentine, en sa qualité de coordonnatrice des travaux de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), transmettant le communiqué publié le 14 février 2016 à l'occasion du quarante-neuvième anniversaire de la signature du Traité de Tlatelolco » ;

d) CD/2061, daté du 14 avril 2016, intitulé « Lettre datée du 13 avril 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration prononcée par le Président de la Fédération de Russie à l'occasion du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires » ;

e) CD/2063, daté du 3 juin 2016, intitulé « Malaisie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Désarmement nucléaire » ;

f) CD/2067, daté du 3 août 2016, intitulé « Mongolie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 » ;

g) CD/2072, daté du 26 août 2016, intitulé « Note verbale datée du 22 août 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Corée, transmettant le texte du commentaire du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée concernant le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique au sujet des activités de retraitement de la République populaire démocratique de Corée » ;

h) CD/2075, daté du 14 septembre 2016, intitulé « Note verbale datée du 13 septembre 2016, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République du Kazakhstan, transmettant le texte de la déclaration intitulée "La vision d'Astana : d'un nuage radioactif à un monde exempt d'armes nucléaires" ».

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

40. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

41. Sur une proposition du Président de la Conférence, M. Luis Enrique Chávez Basagoitia, Ambassadeur et Représentant permanent du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, une séance plénière consacrée au point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », s'est tenue le 14 juin 2016 (CD/PV.1390).

42. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/2060, daté du 4 avril 2016, intitulé « Lettre datée du 23 mars 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par les Représentants permanents de la République bolivarienne du Venezuela et de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration commune de la Ministre du pouvoir populaire pour les affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela et du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, par laquelle la République bolivarienne du Venezuela et la Fédération de Russie ont déclaré qu'elles ne seraient pas les premières à déployer d'armes quelles qu'elles soient dans l'espace, signée à New York, le 26 septembre 2015 » ;

b) CD/2062, daté du 3 juin 2016, intitulé « Malaisie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Prévention d'une course aux armements dans l'espace ».

c) CD/2078, daté du 16 septembre 2016, intitulé « Note verbale datée du 29 août 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique, transmettant le texte soumis par les États-Unis à la Conférence du désarmement, intitulé "Mise en œuvre des recommandations proposées dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189*) pour renforcer la stabilité dans l'espace" ».

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

43. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

44. Sur une proposition du Président de la Conférence, M. Luis Enrique Chávez Basagoitia, Ambassadeur et Représentant permanent du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, une séance plénière consacrée au point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes », s'est tenue le 14 juin 2016 (CD/PV.1390).

45. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

CD/2068, daté du 3 août 2016, intitulé « Mongolie. Au nom des États membres du Groupe des 21. Document de travail. Garanties de sécurité négatives ».

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : armes radiologiques

46. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

47. Sur une proposition du Président de la Conférence, M. Luis Enrique Chávez Basagoitia, Ambassadeur et Représentant permanent du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, une séance plénière consacrée au point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : armes radiologiques », s'est tenue le 16 juin 2016 (CD/PV.1391).

F. Programme global de désarmement

48. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

49. Sur une proposition du Président de la Conférence, M. Luis Enrique Chávez Basagoitia, Ambassadeur et Représentant permanent du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, une séance plénière consacrée au point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Programme global de désarmement », s'est tenue le 16 juin 2016 (CD/PV.1391).

50. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) CD/2058, daté du 22 mars 2016, intitulé « Lettre datée du 16 mars 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant une initiative russe concernant une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique » ;

b) CD/2059, daté du 29 mars 2016, intitulé « Lettre datée du 28 mars 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant une note explicative et le texte des éléments du projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique » ;

c) CD/2071, daté du 18 août 2016, intitulé « Lettre datée du 3 août 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Fédération de Russie, transmettant le texte des éléments du projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique ainsi qu'un additif ».

G. Transparence dans le domaine des armements

51. Au cours du débat général de la Conférence, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur la question. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières de la session.

52. Sur une proposition du Président de la Conférence, M. Luis Enrique Chávez Basagoitia, Ambassadeur et Représentant permanent du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, une séance plénière consacrée au point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Transparence dans le domaine des armements », s'est tenue le 16 juin 2016 (CD/PV.1391).

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

53. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence :

a) CD/2048, daté du 23 novembre 2015, intitulé « Note verbale datée du 18 octobre 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée, transmettant le texte de la déclaration faite le 17 octobre 2015 par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée » ;

b) CD/2053, daté du 28 janvier 2016, intitulé « Note verbale datée du 25 janvier 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Colombie, transmettant l'instrument de ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions accompagné d'une déclaration, signés tous deux le 4 septembre 2015 » ;

c) CD/2066*, daté du 13 juillet 2016, intitulé « Lettre datée du 13 juillet 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentants permanent de la République populaire de Chine et le Représentant permanent de la Fédération de Russie à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration conjointe de M. Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine, et de M. Vladimir V. Poutine, Président de la Fédération de Russie, sur le renforcement de la stabilité stratégique mondiale » ;

d) CD/2073, daté du 26 août 2016, intitulé « Lettre datée du 23 août 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente du Pakistan à la Conférence, transmettant le texte de la déclaration faite par M. Sartaj Aziz, Conseiller du Premier Ministre du Pakistan pour les questions relatives aux affaires étrangères, lors d'une séance d'information à l'intention des représentants des médias, tenue à Islamabad le 12 août 2016 » ;

e) CD/2074, daté du 7 septembre 2016, intitulé « Note verbale datée du 28 août 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, transmettant le texte des déclarations faites par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée les 26 et 28 août 2016 » ;

f) CD/2076, daté du 7 septembre 2016, intitulé « Note verbale datée du 30 août 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, transmettant le texte de la déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée concernant le lancement par sous-marin d'un missile balistique par la République populaire démocratique de Corée, publiée le 24 août 2016 » ;

g) CD/2077, daté du 13 septembre 2016, intitulé « Note verbale datée du 11 septembre 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Corée, transmettant au secrétariat le texte de la déclaration du Gouvernement de la République de Corée au sujet du cinquième essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée » ;

h) CD/2079, daté du 20 septembre 2016, intitulé « Note verbale datée du 9 septembre 2016, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de l'Ukraine, transmettant les observations en date du 7 septembre 2016, émanant du Ministère des affaires étrangères ukrainiennes, sur les exercices militaires à grande échelle "Caucasus 2016" de la Fédération de Russie ».

I. Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies

54. Consciente de l'importance et de la nécessité croissantes de faire avancer le désarmement multilatéral, s'appuyant sur les efforts ciblés faits pour établir un programme de travail pour la session de 2016 et soucieuse de commencer rapidement ses travaux de fond à sa session de 2017, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire, si possible, des recommandations eu égard à toutes les propositions pertinentes qui auraient été, seraient ou devraient être présentées, notamment celles soumises sous forme de documents de la Conférence du désarmement, ainsi qu'aux vues exprimées et aux discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendra.

55. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2017 seraient les suivantes :

Première partie : 23 janvier-31 mars ;

Deuxième partie : 15 mai-30 juin ;

Troisième partie : 31 juillet-15 septembre.

56. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante et onzième session, le rapport annuel tel qu'il a été adopté par la Conférence le 6 septembre 2016.

Le Président de la Conférence,
Ambassadeur de République de Corée
Kim In-chul